



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 11 novembre 2019

Présents: Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Serge Hoffmann, Georges Mischo, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Lydie Polfer, Jean-Marie Sadler, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Excusés: Dan Biancalana, Michel Malherbe, André Schmit et Fréd Ternes

1. Affaires de personnel

A huis clos, le comité accorde démission de ses fonctions à une employée communale faisant valoir ses droits à la pension à partir du 1^{er} août 2020, tout en lui remerciant des bons et loyaux services prestés pendant de nombreuses années.

En vue du remplacement de la démissionnaire, il crée un poste d'employé communal du groupe d'indemnité C1 à mi-temps.

Par ailleurs, un poste à temps plein d'employé communal du groupe d'indemnité A1 est créé, afin de renforcer l'équipe administrative du syndicat. Cette décision s'impose au vu du nombre croissant de textes à aviser depuis que le Premier Ministre a invité les membres du Gouvernement à consulter le SYVICOL sur tout projet de loi ou de règlement concernant les communes.

2. Budget rectifié 2019 et budget 2020

Le comité arrête le budget rectifié 2019 et le budget 2020 tels que proposés par le bureau. La contribution des communes reste fixée à 1,30 euros par tête d'habitant.

3. Désignation de représentants au sein de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

Le SYVICOL dispose d'un membre et d'un membre suppléant au sein de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical, organe qui sera renouvelé avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Le comité propose au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de reconduire les mandats de ses délégués actuels, à savoir Raymonde Conter-Klein, membre effective, et Guy Weirich, membre suppléant.

4. Courrier des communes de Mertert et de Rosport-Mompach relatif au cofinancement étatique des frais d'investissement et de fonctionnement des cours de natation dans l'enseignement fondamental

Les communes de Mertert et de Rosport-Mompach se sont adressées au SYVICOL en ce qui concerne les cours de natation scolaire. Convaincues de l'importance de dispenser ceux-ci dans



de bonnes conditions, elles envisagent la construction d'une piscine régionale réservée aux élèves fréquentant l'enseignement fondamental. Ceci constitue un investissement considérable, qui est cofinancé par le ministère des Sports à raison de 50% (le taux pour un projet communal est de 35%). Cependant, le montant éligible est plafonné à 10 millions d'euros, montant jugé insuffisant au vu des prévisions budgétaires pour le projet en question.

Dans leur courrier, les deux communes regrettent le fait que ni le ministère de l'Intérieur, qui subventionne normalement les constructions de l'enseignement fondamental, ni le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ne disposent de crédits budgétaires pour alléger les investissements des communes dans cette matière.

Elles soulignent encore que les piscines servant aux cours de natation scolaire engendrent des frais de personnel et de fonctionnement grevant lourdement les budgets ordinaires des communes propriétaires.

Constatant que les cours de natation font partie intégrante de l'enseignement fondamental, elles demandent que l'Etat prenne en charge l'intégralité des frais de construction des infrastructures nécessaires, ainsi que des rémunérations des instructeurs de natation, comme il le fait dans l'enseignement secondaire.

Le comité comprend et soutient les revendications ci-dessus. Estimant que les problématiques soulevées concernent l'ensemble des communes, il invite le bureau à intervenir auprès des ministres compétents en vue d'une amélioration de la situation.

5. Présentation du rapport des discussions de la commission 1 – volet administratif du SYVICOL en vue de la réforme de la loi communale

Dans le contexte de la refonte de la loi communale, le bureau avait invité la Commission consultative 1 – volet administratif du SYVICOL à analyser la législation actuelle et à formuler les propositions de modification qui lui semblent opportunes.

Le rapport de la commission, fruit de 6 réunions, est présenté au comité. Il sera discuté en détail lors d'une séance ultérieure.

6. Rapport des activités du bureau

Le président informe le comité d'une entrevue du 14 octobre 2019 avec des représentants du ministère de la Digitalisation, du ministère de l'Intérieur et du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). L'objectif était de faire le point sur l'avancement en matière de digitalisation des procédures dites « commodo-incommodo » et des enquêtes publiques y relatives, qui se feront moyennant une plate-forme électronique créée à cette fin.

Cette plate-forme pourrait être étendue progressivement, afin de servir également aux publications prévues dans d'autres contextes, comme par exemple l'aménagement communal. Le SYVICOL plaidant depuis longtemps pour la mise en place d'une plate-forme électronique unique pour l'ensemble des avis officiels des communes, le bureau a fortement salué cette initiative, tout en sachant qu'elle nécessitera la modification de nombreux textes légaux ou réglementaires et qu'elle ne pourra donc être réalisée qu'à moyen terme. Souhaitant contribuer



au développement de la plate-forme, il s'est engagé à proposer au CTIE quelques communes qui seraient prêtes à participer dans une phase-pilote.

Par ailleurs, il fait rapport d'une réunion du 24 octobre 2019 avec des responsables de la FEDAS (Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg) représentant les gestionnaires de nombreux Services d'éducation et d'accueil communaux. Constatant que les discussions au sein de la Commission gestion et finances, plate-forme d'échange entre les gestionnaires des SEA et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, relatives aux conventions pour 2020 n'ont pas permis de voir se réaliser certaines revendications de longue date du secteur, il a été décidé de demander une entrevue avec le ministre compétent Claude Meisch.

7. Divers

La prochaine réunion du comité est fixée au lundi 10 février 2020 à 12h00.